



ARGANCHY

Hameau la Mauvielle

La commune a choisi de favoriser l'extension du village au nord, à l'écart de la route départementale, pour la qualité du cadre de vie que ce site peut offrir en s'insérant dans le bocage.

ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT

Superficie: 1,1 ha aménageable

Modalités d'aménagement : > Aménagement d'ensemble.

Phasage de la production de logement : > aucun

- DESSERTE

 Le site sera desservi depuis la RD192 (qui relie Subles à la RD6 et au futur échangeur sur la RN13) grâce à l'aménagement du carrefour avec le chemin de la Masse;

 Sa lisière recevra donc l'élargissement nécessaire à la création d'un passage pour les piétons et les cyclistes (> voir coupe de principe).

INSERTION DANS LE PAYSAGE ET L'ENVIRONNEMENT

- L'urbanisation s'insérera dans le maillage bocager existant qui sera préservé et conforté.



OAP 24

DENSITÉ MINIMALE **BRUTE**



logements par hectare

COUPE(S) DE PRINCIPE





F voies secondaire



